AUDIMIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2021

53 Rue Paul DOUCET
02400 CHATEAU-THIERRY
SIRET : 40439224300022

DINICHERT VIET ASSOCIES
3 RUE GUSTAVE ALLIAUME - 02200 SOISSONS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE
SIEGE SOCIAL : 53 RUE PAUL DOUCET
02400 CHATEAU-THIERRY
SIRET : 40439224300022

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

À l'assemblée générale de votre association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués suivants :

- L'association a perçu au titre de l'exercice 1 094 843 € de subventions d'exploitation. Nous avons examiné la réalité, l'affectation aux projets et le rattachement à l'exercice des subventions accordées à votre association par ses différents financeurs.

- Votre association a effectué une reprise de fonds dédiés de 430 194 €. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la reprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 8 mars 2022

Pour la S.A.S. DINICHERT VIET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Jean-Renaud VIET
Associé signataire

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2021

53 rue Paul Doucet
02400 Château Thierry
tel. 03 23 82 87 22
echangeur@echangeur.org
www.echangeur.org
ASBL-APE 9002Z

L'échangeur est subventionné pour son fonctionnement par le Ministère de la Culture DRAC Hauts-de-France, le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Aisne et la ville de Château-Thierry.

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN EUROS

	n° page
- Sommaire	1
- Bilan	2
- Compte de résultat	3 à 4
- Annexe	5 à 17

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2021	Amortissements & provisions	Valeurs nettes 31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2020
I -ACTIF IMMOBILISÉ	**1036732 €**	**847454 €**	**189278 €**	**158389 €**
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3100 €	2235 €	865 €	1615 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	5835 €	- €	5835 €	5835 €
Constructions	55513 €	54049 €	1464 €	3315 €
Œuvres	2961 €	- €	2961 €	2961 €
Installations techniques, matériels et outillages	758822 €	606559 €	152263 €	115629 €
Autres agencements et installations	128714 €	111993 €	16721 €	17571 €
Autres immobilisations corporelles	80607 €	72618 €	7989 €	9151 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	1633 €
Immobilisations financières	1180 €	- €	1180 €	680 €
II -ACTIF CIRCULANT	**610624 €**	**- €**	**610624 €**	**762100 €**
Stocks matières consommables	899 €	- €	899 €	1356 €
Clients	26751 €	- €	26751 €	9919 €
Autres créances	356886 €	- €	356886 €	467939 €
Disponibilités	217145 €	- €	217145 €	279897 €
Charges constatées d'avance	8944 €	- €	8944 €	2988 €
TOTAL	**1647356 €**	**847454 €**	**799902 €**	**920489 €**

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
I - FONDS ASSOCIATIFS	**46278 €**	**45024 €**
Patrimone intégré	16515 €	16515 €
Réserves	28509 €	13454 €
Report à nouveau	- €	- €
Résultat de l'exercice	1255 €	15054 €
II - Subventions d'investissements	**131592 €**	**100961 €**
Subventions d'équipements	699817 €	619817 €
Reprise sur subventions investis.	- 568226 €	- 518857 €
III - PROVISIONS POUR RISQUES		
Provisions pour risques	**44113 €**	**35702 €**
IV - FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	**20592 €**	**438638 €**
V - DETTES	**530218 €**	**284170 €**
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédits	189330 €	- €
Dettes fournisseurs & comptes rattaché	277056 €	190189 €
Dettes fiscales et sociales	63438 €	93278 €
Autres dettes	394 €	703 €
VI - Produits constatés d'avance	**27110 €**	**15995 €**
TOTAL	**799902 €**	**920489 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION		01/01/2021 au 31/12/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
70 - Chiffres d'affaires			
Recettes de spectacles		10665 €	256 €
Ateliers de Pratiques artistiques		19645 €	10850 €
Stages et cours de danse		668 €	732 €
Coréalisations		61661 €	5425 €
Coproductions		3000 €	- €
Autres produits		19475 €	7860 €
	Total 70	**115114 €**	**25122 €**
74 - Subventions			
Subventions de fonctionnement			
DRAC Hauts-de-France		278000 €	277260 €
Conseil Régional - Hauts-de-France		378660 €	378660 €
Conseil Départemental de l'Aisne		90000 €	80000 €
Ville de Château-Thierry		27000 €	29000 €
	Sous-total	773660 €	764920 €
Aides aux projets			
DRAC Éducation artistique et autres projets		187500 €	151610 €
Conseil Régional - Actions pédagogiques		5200 €	4400 €
Conseil Régional - Autres projets		70000 €	121600 €
Conseil Régional - Aide à l'emploi		5667 €	8667 €
Ministère du travail - Aide au recrutement d'un apprenti		667 €	- €
Conseil Départemental - Autres projets		3000 €	3000 €
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry		22000 €	33000 €
	Sous-total	294033 €	322277 €
Autres subventions			
Préfecture des Hauts-de-France		- €	12000 €
Préfecture de l'Aisne		7500 €	- €
Institut Français		11150 €	100000 €
Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET		- €	4655 €
Fonds de développement à la vie associative - FDVA		8000 €	4000 €
Syndicat scolaire du Tardenois		500 €	- €
	Sous-total	27150 €	120655 €
	Total 74	**1094843 €**	**1207852 €**
75 - Autres produits de gestion courante			
ONDA		36253 €	4093 €
Produits de gestion courante		13 €	100 €
	Total 75	**36265 €**	**4192 €**
77 - Quote-part des subventions investis		**49369 €**	**40246 €**
77 - Produits de cession d'actifs		**- €**	**42 €**
79 - Transfert de charges		**86269 €**	**97887 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**1381861 €**	**1375341 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

CHARGES D'EXPLOITATION	01/01/2021 au 31/12/2021	01/01/2020 au 31/12/2020
60 - Achats		
Achats	51045 €	29878 €
Achats de spectacles	200505 €	14675 €
Coréalisations	85714 €	17659 €
Coproductions	217208 €	148579 €
Ateliers de Pratiques Artistiques, sensibilisation et formation	25034 €	7931 €
Total 60	**579507 €**	**218721 €**
61 - Services extérieurs	**168769 €**	**57075 €**
62 - Autres services extérieurs	**248507 €**	**87026 €**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**20415 €**	**13557 €**
64 - Charges de personnel		
Salaires	460037 €	344277 €
Charges sociales	189029 €	133664 €
Total 64	**649066 €**	**477941 €**
65 -Autres charges de gestion courantes	**30435 €**	**13873 €**
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotation aux amortissements	71233 €	60760 €
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	8411 €	3265 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1776343 €**	**932217 €**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 394482 €**	**443124 €**
76 - Produits financiers (intérêts sur livret)	423 €	449 €
66 - Intérêts et charges assimilées	671 €	716 €
RÉSULTAT FINANCIER	**- 248 €**	**- 267 €**
77 - Produits exceptionnels	18785 €	21939 €
67 - Charges exceptionnelles	40847 €	54903 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 22062 €**	**- 32965 €**
78 - Report des ressources antérieures non utilisées	430194 €	24510 €
68 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées	12147 €	419347 €
ENGAGEMENTS À RÉALISER S/ RESSOURCES AFFECTÉES	**418046 €**	**- 394838 €**
87 - Répartition par nature de ressources	59396 €	59396 €
86 - Répartition par nature de charges	59396 €	59396 €
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	**- €**	**- €**
TOTAL DES PRODUITS	**1831262 €**	**1422238 €**
TOTAL DES CHARGES	**1830008 €**	**1407184 €**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**1255 €**	**15054 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Annexe des comptes annuels de

l'exercice clos au 31 décembre 2021

Table des matières

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice
1.2 Principes, régles et méthodes comptables
1.2.1 Méthode générale
1.2.2 Changement de méthode

2 informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations
2.1.2 Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation
2.1.3 Méthode d' amortissement
2.1.4 Immobilisations financières
2.1.5 Evaluation des stocks - variation des stocks
2.1.6 Créances

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs
2.2.2 Provision indemnités de départ en retraite
2.2.3 Fonds dédiés
2.2.4 Etat des dettes
2.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés
2.2.6 Informations à caractère fiscal
2.2.7 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation
3.2 Ventilation de l'effectif moyen

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants
4.2 Informations concernant les contributions volontaires
4.3 Engagements hors bilan
4.3.1 Contrat de location
4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

L'association est titulaire du label « Centre de Développement Chorégraphique National » du Ministère de la Culture et elle est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – Ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Ville de Château-Thierry pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

L'échangeur - CDCN développe trois missions :

- le soutien à la création et à la production par l'accueil d'artistes en résidence et en studio libre.
- l'aide à la diffusion par l'organisation des festivals C'est comme ça ! et Kidanse, les coréalisations en région, la circulation des œuvres chorégraphiques au niveau interrégional, national et international.
- l'éducation artistique et culturelle.

Le but de l'association, tel que défini à l'article 2 de ses statuts, est le suivant :

- la production et la diffusion de spectacles scéniques, sonores, musicaux et audiovisuels ; la production d'objets et d'œuvres d'art (photographies, peinture, sculpture, art conceptuel) et d'œuvres cinématographiques et vidéographiques ;
- l'aménagement d'espaces et la conception de "performances" ;
- le développement d'activités didactiques et pédagogiques dans le secteur susmentionné, l'organisation de stages de formation, l'animation de publications et d'activités d'éditions, la production d'émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- l'organisation d'expositions, conférences, festivals et toutes manifestations destinées à promouvoir l'art et la culture.

Les moyens d'actions de l'association, tels que définis à l'article 5 de ses statuts, sont notamment :

- les publications, les cours, les conférences ;
- l'organisation de toutes manifestations, spectacles chorégraphiques, concerts, représentations théâtrales et sportives, bourses, concours, prix, récompenses, ainsi que tous les moyens d'actions autorisés par la loi.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux de l'exercice

La pandémie de COVID-19 et les mesures générales prises par le gouvernement pour lutter contre sa propagation ont fortement impacté l'activité de l'association :

1 - engendrant notamment la diffusion partielle du Festival Kidanse (Représentations exclusivement dans les établissements scolaires).

2 - La réalisation de nombreux projets reportés de l'année 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, rend difficile la comparabilité des exercices en matière de charges et de produits.

La poursuite du projet d'aménagement de la salle A·B en salle de spectacle a reçu des subventions d'investissement de la DRAC Hauts-de-France pour 50 000 € et du Conseil Régional Hauts-de-France pour 30 000 €.

1.2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :
- Continuité d'exploitation
- Permanences des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2.2 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2 - Informations relatives au bilan

2.1 - Actif

2.1.1 - Tableau des immobilisations

Valeurs brutes	au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions ou mis au rebut	au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3100 €			3100 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	5835 €			5835 €
Batiment	55513 €			55513 €
Matériel et outillages	666831 €	91991 €		758822 €
Acquisitions d'œuvres	2961 €			2961 €
Autres agencements et installations	123899 €	4815 €		128714 €
Matériel de bureau et informatique	79265 €	6450 €	5108 €	80607 €
TOTAL	**937405 €**	**103255 €**	**5108 €**	**1035552 €**

2.1.2 - Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation

Amortissements	au 31/12/2020	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation	Reprises	au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1485 €	750 €		2235 €
Immobilisations corporelles				
Terrain				- €
Batiment	52198 €	1850 €		54049 €
Matériel et outillages	551202 €	55356 €		606559 €
Autres agencements et installations	106328 €	5665 €		111993 €
Matériel de bureau et informatique	70114 €	7612 €	5108 €	72618 €
TOTAL	**781329 €**	**71233 €**	**5108 €**	**847454 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.3 - Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel divers	linéaire	1 an
Logiciel billetterie	linéaire	3 ans
Batiment	linéaire	30 ans
Matériel et Outillages	linéaire	3 à 10 ans
Agencements et installations	linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans

2.1.4 - Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Cautions (cartes de paiements carburant et bagde télépéage).	**1180 €**

2.1.5 - Evaluation des stocks

Stock au 31/12/2020	Sorties	Stock au 31/12/2021	Valeur unitaire	**Variation du stock**
Plaques Akilux : blanches 97	17	80	3,69 €	295 €
Plaques Akilux : noires 258	102	156	3,87 €	604 €
				899 €

2.1.6 Créances

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	26751 €	26751 €		
Autres créances	356886 €	351886 €	5000 €	
TOTAL	**383637 €**	**378637 €**	**5000 €**	**- €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2 - Passif

2.2.1 - Fonds associatifs

	au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	au 31/12/2021
Fonds associatif				
Patrimoine intégré	16515 €			16515 €
Réserve	13454 €	15054 €		28509 €
Report à nouveau				
Subventions d'investissements	100961 €	80000 €	49369 €	131592 €
Situation nette	**130930 €**	**95054 €**	**49369 €**	**176615 €**

2.2.2 - Provision des indemnités de départ en retraite

La provision des indemnités de départ en retraite a été calculé sur la base des éléments suivants pour l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée :

- Âge de départ à 62 ans
- Table de mortalité : INSEE de 2012 à 2016
- Taux de Turn Over : 2%
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux d'augmentation : 1%

La provision au 31/12/2021 d'un montant de 44 112 € a été calculée conformément à la réglementation comptable.

2.2.3 - Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions

	au 31/12/2020	Report des ressources affectées 2021	Engagements à réaliser 2021	au 31/12/2021
DRAC				
Education artistique 2020-2021	21146 €	21146 €		
DRAC - Option facultative 2019-2020	730 €	- €		730 €
DGCA - Kidanse 2020 reporté	6160 €	6160 €		
Culture santé 2020-2021	1880 €	1880 €		
Option facultative 2020-2021	1182 €	1182 €		
Aide au projet politique de la ville	8000 €	8000 €		
Total	**39098 €**	**38368 €**	**- €**	**730 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

DRAC				
Aide aux projets Africa 2020 reporté	30000 €	30000 €		
Aide au festival Kidanse 2020 reporté	6120 €	6120 €		
Education artistique 2021-2022			4898 €	4898 €
Culture santé 2021-2022			549 €	549 €
DRAC - Option facultative 2021-2022			1500 €	1500 €
Fonctionnement - Projet Africa 2020 reporté	70234 €	70234 €		
Total	**106354 €**	**106354 €**	**6947 €**	**6947 €**

Conseil Régional Hauts-de-France				
PEPS 2020/2021	4400 €	4400 €		
PEPS 2021/2022			5200 €	5200 €
Aide aux projets Africa 2020 reporté	50000 €	50000 €		
Aide au festival Kidanse 2020 reporté	21560 €	21560 €		
Fonctionnement - Projet Africa 2020 reporté	70234 €	70234 €		
Total	**146194 €**	**146194 €**	**5200 €**	**5200 €**

Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)				
Formation DAAC 2019-2020 reporté	500 €	500 €		
Total	**500 €**	**500 €**	**- €**	**- €**

Préfecture de Hauts-de-France				
Préfecture de Hauts-de-France - Politique de la ville	11936 €	7699 €		4237 €
Total	**11936 €**	**7699 €**	**- €**	**4237 €**

Direction départementale de la cohésion sociale				
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) - Aide au projet Africa 2020	4000 €	4000 €		
Total	**4000 €**	**4000 €**	**- €**	**- €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Conseil départemental de l'Aisne				
Aide au projet Africa 2020 reporté	3000 €	3000 €		
Total	**3000 €**	**3000 €**	**- €**	**- €**

Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT)				
Aide au projet Africa 2020	10000 €	10000 €		
Aide au projet politique de la ville	1000 €	1000 €		
Total	**11000 €**	**11000 €**	**- €**	**- €**

Institut Français				
Aide au projet Africa 2020	100000 €	100000 €		
Total	**100000 €**	**100000 €**	**- €**	**- €**

CGET				
Aide au projet politique de la ville	4655 €	4655 €		
Total	**4655 €**	**4655 €**	**- €**	**- €**

Total des fonds dédiés sur subventions	**426737 €**	**421770 €**	**12147 €**	**17114 €**

Fonds dédiés sur dons

Fondation de France				
Les rencontres 17/18/19/20/21	11901 €	8423 €		3478 €
Total des fonds dédiés sur dons	**11901 €**	**8423 €**	**- €**	**3478 €**

TOTAL GENERAL DES FONDS DEDIES	**438638 €**	**430194 €**	**12147 €**	**20592 €**

Les fonds dédiés constitués à un niveau exceptionnel en 2020 en raison du report de projets sur 2021 pour un montant de 406 609 € ont été complétement repris au 31/12/2021.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.4 - Etat des dettes

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes courants bancaires				
Emprunts	189330 €	189330 €		
Avances et acomptes				
Fournisseurs	277056 €	277056 €		
Dettes fiscales et sociales	63438 €	63438 €		
Autres dettes	394 €	394 €		
Total	**530218 €**	**530218 €**	**- €**	**- €**

2.2.5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	256494 €
Factures non parvenues	Divers	20561 €
Total		**277056 €**

2.2.6 - Informations à caractère fiscal

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.
L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.

2.2.7 - Produits constatés d'avance

	Montant au 31/12/2021
Conseil Régional Hauts-de-France - Aide à l'emploi - poste chargée de production	7000 €
Ville de Saint-Quentin	2860 €
CND	2000 €
La Manufacture	2000 €
Chorége	2000 €
Le Gymnase	2000 €
La Briqueterie	2000 €
A-CDCN	5000 €
Pole Sud	1000 €
Apei des 2 vallées	180 €
Collège Jean Racine	1070 €
Total	**27110 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

3 - Informations relatives au compte de résultat

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires (ventes de billets, prestations de services, ...)	115114 €
Subventions	1094843 €
Autres produits de gestion courante	36265 €
Total	**1246223 €**

Ventilation des subventions

DRAC Hauts-de-France	Fonctionnement	278000 €
	Politique de la ville	8000 €
	Artiste associé	45000 €
	Education artistique	35000 €
	Accueil studio	10000 €
	Aide au festival C'est comme ça !	25000 €
	Culture santé	1000 €
	Option danse	1500 €
	Aide au festival Kidanse	62000 €
Conseil Régional Hauts-de-France	Fonctionnement	378660 €
	Aide au festival Kidanse	70000 €
	Projet PEPS	5200 €
	Aide à l'emploi	5667 €
Conseil Départemental de l'Aisne	Fonctionnement	90000 €
	Aide au festival C'est comme ça !	3000 €
Ville de Château-Thierry	Fonctionnement	27000 €
Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry	Aide aux activités de L'échangeur	22000 €
Préfecture de l'Aisne	Politique de la ville	7500 €
Fonds départemental à la vie associative (FDVA)	Aide à la diffusion "L'âne chargé d'éponges et l'âne chargé de sel"	8000 €
Institut Français	Aide au QG Africa2020	11150 €
Syndicat scolaire du Tardenois	Aide au festival C'est comme ça !	500 €
Ministère du travail	Aide à l'apprentissage	667 €
	Total	**1094843 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

3.2 - Ventilation de l'effectif au 31/12/2021

Catégories	ETP
CDI	
Cadres	5,00
Agents de maitrise	3,00
Employée	0,14
Total	**8,14**

4 - Autres informations

4.1 - Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au plus haut cadre dirigeant salarié s'est élevé à 66 792 € brut en 2021.

4.2. - Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition....)

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux :

Lieux	Valorisation
Mise à disposition annuelle et gestion des fluides par la ville de Château-Thierry au 53 rue Paul Doucet	
Bureaux : 284 m2	8804 €
Grande salle U1 : 1050 m2	32550 €
Salle AB et Studio Mié : 502 m2	15562 €
Appartement : 80 m2	2480 €
	59396 €

Lieux	Valorisation
Mise à disposition temporaire :	Non valorisé
Le Silo - mise à disposition par la Ville de Château-Thierry	
Le Palais des Rencontres - mise à disposition par la Ville de Château-Thierry	
Espace culturel de Brasles - mise à disposition par la CARCT	
Salle polyvalente - mise à disposition par la Ville d'Essômes-sur-Marne	
La Biscuiterie à Château Thierry - mise à disposition par l'association La Biscuiterie	
Salle des fêtes - mise à disposition par la Ville de Fère en Tardenois	
Maison du chemin vert - Césaré CNCM de Reims	

L'association a recours à des bénévoles pour le bon déroulement du festival "C'est comme ça !"

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

4.3 - Engagements hors bilan

4.3.1 - Contrat de location

	Montant restant à devoir au 31/12/2021	Périodicité	Nombre de loyers restants
Location copieur depuis le 20/07/16 expiration au 20/01/2022	510 €	trimestre	1
Location véhicule 3008 depuis le 25/09/2020 - expiration au 24/09/2023	9346 €	mensuel	21
Location véhicule Auris depuis le 11/01/19 - expiration au 10/01/2022	406 €	mensuel	1

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Au titre de sa mission pour l'exercice 2021, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élévent à 3 130 € HT.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.